

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« répondre à un projet parental »

les mots :

« donner naissance à un enfant dans une famille composée d'un père et d'une mère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « projet parental » déshumanise totalement ce que la PMA permet : donner naissance à un enfant. Parler de projet parental, c'est un peu comme parler d'un projet d'achat de maison, de vacances, etc.

La naissance d'un être humain est avant tout un don et non le produit d'une prestation scientifique. A l'heure où notre société est de plus en plus déconnectée du réel, il convient d'employer des mots clairs qui permettent de comprendre qu'il s'agit bien de donner naissance à un enfant et donc à une personne qui ne réduit pas à simple projet parental.